



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1716-2026

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 110 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 504 000 \$ POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'AMENÉE ET L'ACQUISITION
D'UNE GÉNÉRATRICE À L'USINE D'EAU POTABLE DUCHESNAY

Avis de motion	4 mai 2026
Dépôt du projet de règlement	4 mai 2026
Adoption du règlement	1 ^{er} juin 2026
Entrée en vigueur	6 août 2026



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1716-2026
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 110 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 504 000 \$ POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'AMENÉE ET L'ACQUISITION D'UNE
GÉNÉRATRICE À L'USINE D'EAU POTABLE DUCHESNAY

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1716-2026

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre : « Règlement numéro 1716-2026 décrétant une dépense de 1 110 000 \$ et un emprunt de 504 000 \$ pour la construction d'une nouvelle conduite d'amenée et l'acquisition d'une génératrice à l'usine d'eau potable Duchesnay ».

ARTICLE 2 OBJET

Ce règlement a pour objet le remplacement de la conduite d'amenée de l'usine d'eau potable Duchesnay par une nouvelle d'un diamètre supérieur, et d'une longueur moindre, qu'à celle remplacée. Une génératrice est également ajoutée au projet.

Ce projet est prévu au numéro 19 du programme triennal d'immobilisations pour l'année 2026.

ARTICLE 3 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau, incluant notamment les honoraires professionnels de surveillance des travaux et de contrôle qualitatif des matériaux, la main-d'œuvre municipale ainsi que l'achat d'une génératrice. Les dépenses sont décrites et estimées dans un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur général de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 16 avril 2026 et dans un document préparé par Olivier Bibeault-Pinard, ingénieur, pour la firme Génio Experts-conseils en date du 17 novembre 2025.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 110 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux de construction, les honoraires professionnels, la main-d'œuvre municipale, les imprévus, les taxes nettes et les frais d'emprunt.

ARTICLE 5 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 504 000 \$, sur une période de 20 ans.

ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement notamment en prélevant une somme de 606 000 \$ du Fonds réservé à l'accroissement des services municipaux.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 1^{ER} JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.


Mathieu Roberge
MAIRE


Émilie Fleury
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DES
AFFAIRES JURIDIQUES



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ANNEXE A

– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTÉ-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ESTIMATION DES COÛTS

Construction d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau et ajout d'une génératrice à l'usine Duchesnay

ITEM	QTÉ	UNITÉ	DESCRIPTION	PRIX TOTAL
1			Travaux de construction	
1.1			Organisation de chantier	121 500 \$
1.2			Aqueduc	338 850 \$
1.3			Voirie et aménagement civil	255 800 \$
1.4			Électricité - Ajout d'une génératrice	136 450 \$
1.5	10%		Imprévu	85 260 \$
			Sous-total	937 860 \$
2			Honoraires professionnels	
2.1			Surveillance de chantier en résidence	52 600 \$
2.2			Contrôle qualitatif des matériaux	9 785 \$
2.3			Autres professionnels	5 000 \$
2.4	10%		Imprévu	6 739 \$
			Sous-total	74 124 \$
3			Main d'œuvre municipale	
3.1			Chargé de projet	4 400 \$
3.2	10%		Imprévu	440 \$
			Sous-total	4 840 \$
			Sous-total	1 016 824 \$
			Taxes nettes	50 473 \$
			Frais d'emprunt	42 704 \$
			TOTAL	1 110 000 \$

Note : Bordereau d'estimation produit par Génio, experts-conseils, en date du 17 novembre 2025 produit à l'annexe B.

Martin Careau
Martin Careau (Apr 17, 2026 08:54:53 EDT)
Martin Careau, ing.
Directeur général
16 avril 2026



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ANNEXE B

– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA FIRME D'INGÉNIERIE –



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE AVANT-PROJET

Client : Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Dossier: 25-496
Projet : Remplacement de la conduite d'eau brute à l'usine de production d'eau potable de Duchesnay	Date: 2025-11-17
No. :	Révision:

SOMMAIRE

PARTIE I - ORGANISATION DU CHANTIER	121 500,00 \$
PARTIE II - AQUEDUC	338 850,00 \$
PARTIE III - VOIRIE ET AMÉNAGEMENT CIVIL	255 800,00 \$
PARTIE IV - ÉLECTRICITÉ	136 450,00 \$
SOUS-TOTAL :	852 600,00 \$
CONTINGENCES (10%) :	85 260,00 \$
SOUS-TOTAL INCLUANT CONTINGENCES :	937 860,00 \$
TPS - 5,0% :	46 893,00 \$
TVQ - 9,975% :	93 551,54 \$
TOTAL :	1 078 304,54 \$

Notes:

- Estimation préliminaire avant le début de la conception.
- Il est considéré que la conduite de refoulement existante devra être conservée en fonction jusqu'au moment des raccordements finaux pour permettre la production d'eau potable durant les travaux et éviter la mise en place d'aqueduc temporaire. La conduite existante sera par la suite bouchonnée mais laissée en place.
- Il est considéré que la période de réalisation des travaux est à l'automne 2026.
- La présente estimation est basée sur des prix moyens de travaux réalisés dans les dernières années.
- Dans cette estimation, aucun travaux dans le poste de pompage ne sont considérés.
- L'estimation des coûts de la génératrice et des travaux d'électricité sont basés sur des travaux jugés comparables. Une évaluation des besoins en puissance et autonomie devra être réalisée afin de confirmer le tout.
- La composition des sols est inconnue et devra être précisée par une étude géotechnique. Il est toutefois pris pour acquis que la conception ne respectera pas la profondeur de recouvrement de 2.4m préconisée par la ville. Une solution hybride (mise en place d'isolant rigide, conduite préisolée, recouvrement créé par un remblai au-dessus de la conduite, etc) sera élaborée afin d'éviter la présence de roc ou de blocs de grands diamètres présents dans le sol.
- Pour fins d'estimation, la conduite d'eau brute considérée est de 200mm. Le tout sera à préciser dans l'étude de concept.
- Les honoraires professionnels en arpentage, étude géotechnique, ingénierie, surveillance des travaux, contrôle qualitatif et autres ne sont pas inclus à cette estimation.

Préparé par: Olivier Bibeault-Pinard, ing. #5063907



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE AVANT-PROJET

Client :	Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Dossier:	25-496
Projet :	Remplacement de la conduite d'eau brute à l'usine de production d'eau potable de Duchesnay	Date:	2025-11-17
No. :		Révision:	

PARTIE I - ORGANISATION DU CHANTIER

Art	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
1,1	Organisation de chantier incluant signalisation, nettoyage et la sécurité du chantier et des abords	1	global	80 000,00 \$	80 000,00 \$
1,2	Protection, soutènement et conservation des structures existantes devant être conservées, incluant les utilités publiques, poteaux, haubans, services existants, bâtiments, clôtures, ponceaux, etc.	1	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1,3	Déboisement, abattage, décapage et essouchement sur une largeur de 12 mètres	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1,4	Abattage d'arbre supplémentaire (arbre>100mm), essouchement et disposition hors site des rebuts	20	unité	800,00 \$	16 000,00 \$
1,5	Décapage supplémentaire et disposition hors site	150	m²	10,00 \$	1 500,00 \$
1,6	Gestion du drainage, des eaux souterraines et des eaux de ruissellement	1	global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
TOTAL PARTIE I - ORGANISATION DE CHANTIER :					121 500,00 \$

PARTIE II - AQUEDUC

Art	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
2,1	Raccordement au réseau à la conduite existante				
a)	Près de la station de pompage	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
b)	Près de l'usine de production d'eau potable	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2,2	Bouchonnage de la conduite existante désaffectée	2	unité	900,00 \$	1 800,00 \$
2,3	Conduite d'eau brute 200mm	315	m	800,00 \$	252 000,00 \$
2,4	Vanne 200mm	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2,5	Nettoyage, essais et désinfection de la nouvelle conduite d'eau brute. Prévoir segmentation de la série de tests pour respecter la pression de mise en service et que la pression de test d'au minimum 150psi	1	global	4 500,00 \$	4 500,00 \$
2,6	Isolant HI-60, 50mm (provision, valide pour l'ensemble du projet)	600	m²	30,00 \$	18 000,00 \$
2,7	Spéciaux supplémentaires pour ajustement du tracé en chantier (provision)				
a)	Coude incluant installation et système d'ancrages	10	unité	800,00 \$	8 000,00 \$
b)	Manchon de raccordement	2	unité	900,00 \$	1 800,00 \$
2,8	Excavation additionnelle en tranchée et en voirie (provision, valide pour l'ensemble du projet)				
a)	1ère classe ou bloc de plus de 0,5m³	300	m³	80,00 \$	24 000,00 \$
b)	2ième classe	50	m³	40,00 \$	2 000,00 \$
2,9	Remblayage additionnel en tranchée et en voirie avec emprunt (provision, valide pour l'ensemble du projet)				
a)	MG-20	100	tonne	50,00 \$	5 000,00 \$
b)	classe "A" ou MG-112	150	tonne	40,00 \$	6 000,00 \$
c)	classe "B"	150	tonne	25,00 \$	3 750,00 \$
TOTAL PARTIE II - AQUEDUC :					338 850,00 \$



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE AVANT-PROJET

Client :	Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Dossier:	25-496
Projet :	Remplacement de la conduite d'eau brute à l'usine de production d'eau potable de Duchesnay	Date:	2025-11-17
No. :		Révision:	

PARTIE III - VOIRIE ET AMÉNAGEMENT CIVIL

Art.	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
3,1	Excavation de la voirie existante incluant pavage et matériaux granulaires et disposition hors du chantier des matériaux de rebuts (valide pour l'ensemble du projet)	1	global	4 000,00 \$	4 000,00 \$
3,2	Aménagement de chemin temporaires pour les besoins en chantier et remise en état suite aux travaux	1	global	65 000,00 \$	65 000,00 \$
3,3	Reconstruction de voirie (chemin de l'usine et lieu de raccordement)				
a)	Enlèvement et conservation des matériaux existants	300	m²	15,00 \$	4 500,00 \$
b)	Préparation de l'infrastructure	300	m²	5,00 \$	1 500,00 \$
c)	Sous-fondation en MG-112, matériaux existants remis en place	300	m²	5,00 \$	1 500,00 \$
d)	Fondation en MG-20, matériaux existants remis en place	300	m²	5,00 \$	1 500,00 \$
e)	Fondation en MG-20, 150mm d'épaisseur matériaux neufs	300	m²	20,00 \$	6 000,00 \$
3,4	Reconstruction de sentiers				
a)	Préparation de l'infrastructure	30	m²	30,00 \$	900,00 \$
b)	Fondation en MG-20, 300mm d'épaisseur matériaux neufs	30	m²	90,00 \$	2 700,00 \$
c)	Finition de surface den criblure de pierre, 50mm épaisseur	30	m²	60,00 \$	1 800,00 \$
3,5	Bordure de sentier en pruche	30	m	100,00 \$	3 000,00 \$
3,6	Reprofilage de fossés	40	m	80,00 \$	3 200,00 \$
3,7	Ponceau 600mm TBA classe IV incluant extrémités biseautées parafouilles	6	m	1 200,00 \$	7 200,00 \$
3,8	Stabilisation de surface sur zones remaniées en empierrement type 2 (100mm-200mm) contaminée avec de la terre végétale et ensemencement type H3	2500	m²	55,00 \$	137 500,00 \$
3,9	Empierrement type 2 (100-200mm) incluant membrane géotextile (provision)	200	m²	40,00 \$	8 000,00 \$
3,10	Ensemencement hydraulique type H3 sur 150mm de terre végétale (provision)	500	m²	15,00 \$	7 500,00 \$
TOTAL PARTIE III - VOIRIE ET AMÉNAGEMENT CIVIL :					255 800,00 \$

PARTIE IV - ÉLECTRICITÉ

Art.	Description	Qté	Unité	Prix	Montant
4,1	Génératrice (30KVA, 100amp, 120/240V, autonomie 24h) incluant formation et mise en route	1	global	60 000,00 \$	60 000,00 \$
4,2	Raccordement	1	global	12 000,00 \$	12 000,00 \$
4,3	Base de béton et cabinet en acier inoxydable	1	global	40 000,00 \$	40 000,00 \$
4,4	Transfert switch et contrôles	1	global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
4,5	Conduit et filage pour communication entre le poste et la station	315	m	30,00 \$	9 450,00 \$
TOTAL PARTIE IV - ÉLECTRICITÉ :					136 450,00 \$